

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 12 MARS 2009

L'an deux mille neuf,

Le 12 mars le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la maison des associations de Gasville - Oisème, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Paul-Loubière, Jaulneau, Soulet, Goimbault, Besnard, Billard, Dasser, De La Raudière, Rybarczyk, Sedillot.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MM. Guéret, Géroutet, Valor, Rabaté (conseiller régional)

Assistait également à la réunion : MM. Silly (conseil général) Verger (conseil régional), Buisson

◆ Validation des dossiers ORAC

Monsieur Le Président donne la parole à Madame Ramond qui présente les dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage.

INTITULE DE L'OPERATION	ACTIVITE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	COUT SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION	REMARQUES
Travaux et achat de matériels	Institut de Beauté	Sultane d'Orient (Mlles Salima et Nabila Soualem)	Nogent Le Roi	13 870,54 euros HT	30%	4 161 euros	Fonds Etat
Travaux et achat de matériels	Optique	Optique St Georges (Mme Aurélie Toussaint-Hasquenoph)	St Georges sur Eure	33 334 euros HT	30%	10 000 euros	Subvention plafond Fonds Etat
Travaux de rénovation atelier	Garage autos	Garage Léquivard (M. Benoît Léquivard)	Prunay Le Gillon	33 334 euros HT	30%	10 000 euros	Subvention plafond Fonds Etat
Travaux de mises aux normes	Pâtisserie	Pâtisserie Ravel (M. Jean-Pierre Ravel)	Epernon	33 334 euros HT	30%	10 000 euros	Subvention plafond Fonds Département

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve l'ensemble des dossiers présentés,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre les dossiers au Département pour ceux qui relèvent des fonds départementaux,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ Orientations Budgétaires 2009

RECETTES :

Monsieur Le Président expose que les recettes concernant le budget du Pays Chartrain proviennent principalement de 3 sources de financement, à savoir :

1. Les contributions des communes et de la communauté d'agglomération « Chartres Métropole »

Monsieur Le Président propose de maintenir au même niveau la cotisation par habitant des communes et de la communauté d'agglomération « Chartres Métropole », à savoir 0,35 euros par habitant.

2. Une contribution du Département

Monsieur Le Président mentionne que la contribution du Département est identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 42 000 euros.

3. Une contribution de la Région

Monsieur Le Président expose que la contribution de la Région est identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 63 100 euros.

DEPENSES :

1. Cohérence de l'information par la communication

1.1 : Plaquette des métiers d'art

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical la réalisation l'an dernier d'une plaquette de communication sur les métiers d'art en collaboration avec La chambre des métiers et Chartres Métropole. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette plaquette.

1.2 : Plaquettes des animations de la Route du Blé

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical que le pays chartrain participe à la réalisation d'une plaquette de communication pour les animations de la route du Blé. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette plaquette.

1.3 : Etude de jalonnement des circuits cyclables

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical que dans le cadre de la mise en œuvre des circuits cyclables du Pays Chartrain, 9 circuits ont été retenus. Pour la réalisation des aménagements et de la signalétique de ces circuits, il est nécessaire de réaliser une étude de jalonnement précisant les aménagements et l'emplacement de cette signalétique. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette étude qui fera l'objet d'une demande de subvention au Département au taux de 25% d'une dépense maximum de 60 000 euros.

1.4 : Plaquette du Canal Louis XIV

En raison du succès des plaquettes de communication du Canal Louis XIV, il est nécessaire de réimprimer ces plaquettes. Le bureau propose de prendre en charge ces plaquettes.

1.5 : Cartes des circuits cyclables

Suite à la réalisation des circuits cyclables, le bureau syndical propose de prendre en charge la réalisation d'une ou plusieurs cartes pour la présentation des circuits cyclables du Pays Chartrain.

2. Panneaux de signalisation des circuits cyclables

Le bureau syndical mentionne la nécessité de prendre en charge la signalétique des circuits cyclables, faisant suite à l'étude de jalonnement mentionnée précédemment. Les aménagements étant inscrits dans les contrats départemental et régional.

3. Agenda 21 Local

Dans le cadre du contrat de pays régional, il est nécessaire de mettre en oeuvre un agenda 21 local avant le bilan à mi parcours de ce contrat régional. Il est donc nécessaire de faire appel à un bureau d'études financé à 80% par la région. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette étude estimée à 60 000 euros.

4. Frais d'expertise ORAC

Dans le cadre de la mise en œuvre des dossiers ORAC 2^{ème} tranche, il est nécessaire de prévoir les frais d'expertises réalisés par les chambres consulaires (Chambre de Commerce et Chambre des Métiers).

Le Bureau Syndical :

- Prend acte des orientations budgétaires

◆ Etude de jalonnement des circuits cyclables

Monsieur Le Président expose que le Pays Chartrain souhaite lancer une étude de jalonnement des circuits cyclables et ainsi permettre l'édition de guides et de cartes touristiques.

Monsieur Le Président propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du fonds de développement des CDDI.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20 H 20

Le Président,

Les membres du bureau,